

Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. **2 types de mouvement de terrain peuvent se produire : le retrait-gonflement des sols argileux et l'effondrement de cavités souterraines.** Ils ont pour conséquences des affaissements sur les chaussées (ou terrains) et peuvent provoquer des désordres structuraux sur les bâtis ou les équipements.



Bon à savoir...

8% des communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ont eu au moins un arrêté de catastrophe naturelle suite à un mouvement de terrain.

Mouvements de terrain et effondrement du sol : **protégez-vous !**



**En cas de mouvement de terrain
Respecter les consignes générales
et... ces consignes spécifiques**

- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Gagner un point en hauteur
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**



**En cas d'effondrement du sol
Respecter les consignes générales
et... ces consignes spécifiques**

À l'intérieur du bâtiment

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- **Ne pas utiliser l'ascenseur**



À l'extérieur du bâtiment

- S'éloigner de la zone de danger
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**